

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

---

Vol. II No 2

Montréal, Février 1896

50 cts par an

---



M. JOSEPH CONTANT

## M. Joseph Contant

*Membre du Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale et Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.*

Nous avons été heureux d'apprendre la nomination de notre distingué confrère M. Joseph Contant, à la présidence de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

L'Alliance Nationale a eu l'honneur de compter avant cette année trois de ses fondateurs qui ont rempli avec distinction les fonctions de Président de cette Chambre de Commerce : MM. J. X. Perrault, D. Parizeau, M. P. P. et H. Laporte, notre Président Général, et nous sommes convaincu que cette Chambre trouvera dans son nouveau président un digne continuateur des traditions honorables de ses prédécesseurs.

M. J. Contant est un des nôtres, et, ajoutons de suite pour bien le faire connaître, il ne pouvait en être autrement, car avant tout il est un homme d'œuvres, et un partisan actif et convaincu des bienfaits de la mutualité, dont il semble avoir fait sa spécialité. Est-il besoin, en effet, de rappeler ici les services rendus par lui à l'Union St-Joseph de Montréal, dont il a été le président, après avoir occupé successivement tous les grades qui devaient le conduire à la direction suprême ?

Est-il besoin de dire que rarement on a rencontré d'homme aussi dévoué aux intérêts de cette association pour laquelle il n'a épargné ni son temps, ni son argent ? Lors de son admission dans cette société, en 1878, elle ne comptait que 500 membres.

En 1885, à la clôture de son terme de présidence, le chiffre des sociétaires s'élevait à 1000, grâce à la forte impulsion que lui avaient donnée ses administrateurs, au nombre desquels M. Contant n'a cessé de figurer au premier rang.

Ce qu'il a fait pour l'Union St-Joseph, il le faisait également pour l'Union St-Pierre parce que, là aussi, il retrouvait la même application des principes au triomphe desquels il s'était consacré. Il fut également nommé président de cette association en 1886.

M. J. Contant a eu le mérite rare de préconiser depuis longtemps des réformes très utiles et même absolument nécessaires dans les sociétés de bienfaisances. Il a été le promoteur de plusieurs mesures importantes dans cette direction, notamment dans l'union St-Joseph de Montréal.

Il a compris depuis longtemps quelle salu-

taire influence pour la bonne harmonie de la famille, quelle garantie d'économie et de prévoyance apportent ces associations dans la vie sociale d'un peuple. Ces idées, basées sur une saine appréciation des besoins de l'humanité et des nécessités de l'heure présente, il a largement contribué à les répandre et à les vulgariser.

Aussi, comme nous le disions en commençant, il était tout particulièrement désigné à faire partie de l'Alliance Nationale qui s'appuie, avant tout, sur la notion de la mutualité en y ajoutant cette idée — chère à tout cœur Canadien-français — de la nationalité. Car M. J. Contant est aussi un zélé défenseur de notre nationalité.

La Chambre de Commerce du district de Montréal tenait à reconnaître les services que lui avait rendus M. J. Contant dont elle avait apprécié toute l'importance, en l'appelant à la présidence. Elle savait qu'il apporterait dans ses nouvelles fonctions cet esprit de suite, cette tenacité dont il avait donné déjà tant de preuves dans la direction imprimée par lui aux diverses sociétés dont il avait eu le gouvernement.

L'Alliance Nationale tient aussi, en le félicitant de sa nomination, à dire qu'elle a l'honneur de le compter parmi ses fondateurs et les membres de son Bureau Exécutif et qu'elle n'a eu qu'à se louer de sa collaboration. Des hommes comme M. J. Contant sont rares. Heureuses les sociétés qui ont à leur tête, de pareils mentors ! Le succès ne leur fera point défaut.

## La Musique au Canada

De tout temps, les Canadiens ont aimé la musique et montré pour cet art une véritable aptitude. Mais il y a une grande différence entre les chansons populaires dont ils avaient hérité de leurs ancêtres et que l'on retrouve encore dans les campagnes de la Province de Québec, et le véritable art de la Musique, qui est une science compliquée, demandant beaucoup d'étude, exigeant une attention soutenue, une pratique constante pour créer des artistes exécutants, et des compositeurs dignes de ce nom.

Aujourd'hui il y a un sérieux progrès réalisé au Canada dans l'art musical. C'est par les chœurs de nos Eglises que cet art s'est principalement développé. On sait combien les cérémonies du culte catholique sont imposantes et de quelle solennité nos grandes

fêtes religieuses sont entourées. La musique y joue un rôle prépondérant. Aussi chaque paroisse a tenu à honneur de posséder un chœur dans lequel elle s'efforce d'enrôler les chanteurs les plus remarquables. On a demandé à ces chœurs, recrutés pour la plupart dans les hommes de bonne volonté, de véritables tours de force et il faut bien reconnaître que souvent ces tours de force ont réussi. Nous avons vu dans des églises, que nous ne nommons pas, car ici, il s'agit d'une vue d'ensemble, des chœurs, récemment formés, exécuter des messes vraiment difficiles, après quelques semaines d'étude et s'en tirer fort convenablement. L'émulation a produit, sous ce rapport, des miracles et, l'amour propre aidant, on a pu réunir des chanteurs qui se sont astreints à un travail sérieux couronné de succès. Mais on comprend combien il est difficile pour un directeur de chœur de ne compter que sur la bonne volonté des personnes qu'il a à diriger. Aussi cherche-t-on à organiser des maîtrises et à substituer à ces exécutants volontaires des professionnels rétribués et ceci aura, sur l'avenir de la Musique au Canada, une influence des plus heureuses.

C'est ainsi que la question d'un Conservatoire de Musique, instamment demandé depuis plusieurs années, est enfin résolue et a été inaugurée il y a quelques mois. Un corps de professeurs a été choisi et des élèves, au nombre relativement élevé, ont été recrutés. Il y aura certes, au début, des hésitations et des tâtonnements. Ceci est absolument certain et le contraire nous étonnerait. Mais l'idée est lancée : elle a pris corps et aujourd'hui elle est entrée dans le domaine de l'action. Là, encore, il y a un élément de progrès incontestable.

Ces professeurs donneront un enseignement qui ne laissera pas le goût s'égarer, qui fortifiera les bons principes et fera de plus en plus apprécier la vraie musique, en répandant les véritables notions.

Dans tout art, la connaissance des principes, des premières règles est absolument indispensable. Sans cette connaissance, on ne peut arriver à aucun résultat sérieux. C'est pour cela que nous applaudissons à la création d'un conservatoire de musique à Montréal.

Il existe en cette ville, un grand nombre de sociétés musicales dont nous ne citerons que quelques-unes, car notre liste est forcément incomplète. Toutes concourent à répandre, avec plus ou moins d'effet, selon le mérite des personnes qui les composent, l'a-

mour de la musique. Assurément la Société philharmonique qui donne des concerts d'une allure si magistrale, et d'une perfection d'exécution rarement dépassée, la Société de Symphonie qui, chaque quinzaine, s'efforce, dans des programmes composés avec un vrai souci de l'art, de faire connaître les meilleures productions, et les Sociétés de Ste-Cécile, et celles non moins importantes et en grand nombre d'amateurs, ont fait faire des progrès considérables à la musique et contribuent chaque jour d'avantage par le recrutement qu'elles ne cessent d'effectuer à la vulgarisation des notions musicales.

Enfin, car il serait injuste de le méconnaître, les artistes français qui ont, depuis quelque temps, composé ce qu'on est convenu d'appeler l'Opéra français, ont été dans la grande musique de véritables initiateurs. En donnant des chefs-d'œuvre, comme les *Huguenots*, *La Juive*, *Le Trouvère*. *Le Prophète*, en faisant entendre la vraie musique d'opéra comique comme *Le Prê aux Clercs*, *Les Mousquetaires de la Reine*, en produisant *Le Barbier de Séville*, cette perle de l'opéra bouffe, ils ont plus fait pour développer le goût de leur auditoire canadien que bien des sociétés musicales. Ils étaient une leçon vivante, un enseignement pour ceux qui suivaient leurs représentations. Rien ne vaut la comparaison faite entre ces œuvres de maître. Pour apprécier les qualités d'un morceau de chant, il faut avoir entendu beaucoup de musique et surtout de bonne musique. Du reste il est à remarquer, ce qui est tout à l'honneur de notre goût musical, que, dès que le public a été à même de goûter les grands opéras, il s'est éloigné de lui-même de l'opérette.

*Les Huguenots*, *La Juive* faisaient de belles recettes, quand *Giroflée Girofla* était peu suivie.

L'annonce d'un grand opéra attirait la foule. *Mignon*, le chef-d'œuvre du maître tant regretté qui vient de mourir, obtenait la faveur qui autrefois était dévolue au *Cloches de Corneville* ou à la musique amusante, mais vulgaire de Lecoq. C'est un signe des temps et nous nous en félicitons.

(A suivre.)

...La crainte des femmes, ainsi que leur amour, donne toujours dans l'excès. Toujours leurs passions ou sont nulles ou sont extrêmes. (SHAKESPEARE.)

## Constitution Physique des Canadiens-Français

Au point de vue de la constitution physique, valons-nous nos frères d'Europe? Il ne manque pas de gens qui disent non.

Le fils d'un européen, s'il naît dans une colonie, est appelé créole. Les dictionnaires, les encyclopédies, les romans, nous apprennent que les créoles sont faibles de corps, maigres, grêles, nerveux. Il y a même un mot, "créoliser," qui exprime l'inactivité, la nonchalance, la mollesse. Cela peut être vrai sous les tropiques; mais ce verbe n'a certainement jamais été conjugué au Canada.

Nous n'avons rien du type créole convenu, et voici pourquoi. Le globe se divise en plusieurs régions ou zones, que j'appellerai le grand nord, le petit nord, les pays tempérés, et les contrées tropicales. Comment une règle uniforme s'appliquerait-elle aux habitants de lieux si divers? Pourquoi donc mettre tous ensemble, dans un même moule, les peuples américains? Nous différons autant les uns des autres, que les Italiens, les Allemands, les Anglais et les Russes, entre eux. Ainsi, nous, créoles canadiens-français, nous sommes à cheval sur le petit nord et la région tempérée, site éminemment favorable à la constitution physique, tant de l'homme que de la bête. A deux degrés de nous, vers le pôle, il fait trop froid; à trois degrés au sud, la température est accablante. Les créoles français des Antilles ne nous ressemblent pas plus qu'un Provençal ne ressemble à un Normand.

Sous le ciel brûlant du tropique, les exhalaisons du sol, les pluies incessantes de l'hiver et mille causes particulières à ces climats, abattent les forces de l'individu, le réduisent à l'état de "créole créolissant," et s'opposent en fin de compte au développement de la race.

Chez nous, l'hiver, qui nous impose le casque et les mitaines, accroît nos ressources physiques, au lieu de les amoindrir.

.....  
 Que n'a-t-on pas écrit à notre sujet? Traités en Esquimaux par les uns, relégués dans la catégorie des sous-races par les autres, nous comparaissons fréquemment devant le tribunal d'une certaine science, qui rend ses arrêts d'après les cancans de voyageurs inventifs, ou sur des raisonnements que faussent les préjugés.

Celui-ci remarque que les Canadiens-fran-

çais ont le teint basané; cet autre est surpris de leur pâleur, mais il l'explique par l'usage des poêles de fonte, que, dit-il, nous chauffons à outrance.

En voici un troisième qui constate que notre nourriture se compose, presque exclusivement, de laitage et de légumes. Plus loin, on démontre qu'il n'en peut être autrement, vu le grand nombre de jeûnes que la religion catholique nous prescrit. Maigres, fluets, petits de taille, tel est le portrait. Cela est si vrai que, lorsqu'il s'est agi de construire le Grand-Tronc, nous n'avons pu fournir que des hommes en état de travailler par demi-journées. Des créoles créolisants!

Que deviennent donc nos habitants, nos voyageurs, nos coureurs de bois? L'histoire du Canada se refait en Europe sur un modèle en raccourci.

S'il est un endroit au monde où l'on mange copieusement et d'excellentes viandes, c'est ici. Cette abondance date de plus de deux siècles. En nous comparant, du haut en bas de l'échelle, avec les populations de l'Europe, nous l'emportons de cinquante pour cent, sinon davantage, sous ce rapport.

Pour la force musculaire, la vitalité, la somme de résistance que nous pouvons opposer à la fatigue, nous dépassons la mesure ordinaire.

Dans toutes nos luttes où la vigueur physique a dû se manifester, nous avons éclipsé les hommes des autres origines.

Nous étions, il y a un siècle, soixante-et-dix mille âmes. Nous sommes maintenant un million et demi: vingt-cinq fois plus que nous n'étions, sans avoir reçu de secours du dehors. Des familles de quinze, vingt et vingt-cinq enfants se rencontrent dans toutes nos paroisses—le vingt-sixième, on le donne au curé, qui l'adopte et le fait instruire.

Charlevoix écrivait, il y a cent cinquante ans: "Dieu répand sur les mariages, dans ce pays, la bénédiction qu'il répandait sur ceux des patriarches."

Pareille source de vitalité ne peut exister que chez des individus physiquement parfaits.

Un écrivain qui porte un nom retentissant, M. Duvergier de Hauranne, a classifié les deux races qui peuplent le Canada. Sa méthode est neuve: Petits hommes, amaigris, souffreteux, noirs—*Français*; beaux garçons, grands, replets, vigoureux, teint animé—*Anglais*.

Liseurs de romans, nourris d'idées en l'air, les sept-huitièmes des touristes qui nous entretiennent, ne prennent pas la peine de nous

tâter le pouls. On leur opposerait tous les fiers-à-bras célèbres par Monpetit, qu'ils persisteraient encore à méconnaître les nerfs et les muscles des Canadiens !

La Mère de l'Incarnation disait, il y a juste deux cents ans : " Cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants, très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle." M. Aubert de la Chesnaie, quelques années plus tard, s'exprimait ainsi : " Les Français du Canada sont de corps bien faits, agiles, vigoureux, jouissant d'une parfaite santé, capables de soutenir toutes sortes de fatigues, et belliqueux ; ce qui a fait que les armateurs français, pendant la dernière guerre, ont toujours donné le quart de plus de paie aux Français-canadiens qu'aux Français de l'Europe. Toutes ces avantageuses qualités corporelles, dans les Canadiens-français, viennent de ce qu'ils sont nés dans un pays d'un bon air, nourris de bonne nourriture et abondante ; qu'ils ont la liberté de s'exercer, dès l'enfance, à la pêche, à la chasse et dans les voyages en canot, où il y a beaucoup d'exercice." Vers le même temps, Bacqueville de la Potherie disait la même chose.

Ainsi, après soixante ans d'existence au Canada, la race française se ressentait déjà considérablement de l'heureuse influence du pays.

Un peu plus tard, vers l'époque de la conquête, Bougainville observe que nous surpassons de beaucoup nos ancêtres, dans les exercices fatigants et dans les longs voyages.

Depuis lors, les Anglais et les Américains ont toujours préféré nos voyageurs à ceux des autres nationalités. Les explorateurs, comme Carver, Franchère, Simpson, Franklin, n'ont confié leur sort qu'à nos compatriotes, pour des entreprises qui, aujourd'hui encore, défieraient l'imagination. Au moment où j'écris, le *Canadian Illustrated News* proclame la nécessité de recourir à l'aide des Canadiens-français, si l'on persiste à vouloir atteindre le pôle nord. Ce journal constate, avec tous ceux qui ont lu les récits d'expéditions de ce genre, que les Européens faiblissent régulièrement à un point nommé du voyage, où nos gens commenceraient à peine à trouver le temps dur, suivant leur expression. De pareils témoignages, venant de ceux qui nous connaissent, valent mieux que les théories conçues à quinze cents lieues de nous.

Tant que l'on ne nous transportera pas à la Havane, sous la ligne, dans les pays où fleurit l'orange, les créoles créolisant seront inconnus parmi nous.

Disons avec M. Ferland, notre historien : " Se formant sous un climat sain, quoique rigoureux, menant une vie frugale, éprouvée par les travaux de la terre, par les fatigues des voyages, par les dangers de la guerre, la population du Canada se développe forte et vigoureuse. Les constitutions affaiblies succombaient sous ces rudes épreuves, tandis que les individus à tempérament robustes résistaient, et devenaient les fondateurs de races acclimatées et vivaces."

Charlevoix dit : " Tout est ici de belle taille et le plus beau sang du monde, dans les deux sexes." Cent ans plus tard, M. Pavie parle tout autrement : " Un long séjour en Amérique, dit-il, a fait perdre au créole canadien les vives couleurs de sa carnation. Son teint a pris une nuance gris-foncé. Ses cheveux noirs tombent à plat sur ses tempes, comme ceux de l'Indien. Nous ne reconnaissons plus en lui le type européen, encore moins la race gauloise."

Et tout ce déploiement d'imagination est fait pour soutenir une théorie, à savoir : que l'Européen transplanté en Amérique doit nécessairement produire des sauvages !

Grande dispute au delà de l'Atlantique à notre sujet. Les uns ne voient en nous que des métis ; les autres nous classent encore parmi les blancs, mais à condition qu'on leur permettra de dire que nous sommes dégénérés et que la race s'éteint ; une troisième école prétend que les Anglais ont seuls le privilège de subsister et de multiplier dans les colonies.

Tandis que la science nous étudie, rien ne nous empêche de continuer à vivre et à jouir de la constitution physique dont le ciel nous a si libéralement doués.

BENJAMIN SULTE.

## A travers les Auteurs Célèbres

LE COURTISAN

N'espérez plus de candeur, de franchise, d'équité, de bons offices, de services, de bienveillance, de générosité, de fermeté dans un homme qui s'est depuis quelque temps livré à la cour, et qui secrètement veut sa fortune. Le reconnaissez-vous à son visage, à ses entretiens ? Il ne nomme plus chaque chose par son nom ; il n'y a plus pour lui de fripons, de fourbes, de sots et d'impertinents. Celui dont il lui échapperait de dire ce qu'il en pense, est celui-là même qui,

venant à le savoir, l'empêcherait de cheminer.

Pensant mal de tout le monde, il n'en dit de personne ; ne voulant du bien qu'à lui seul, il veut persuader qu'il en veut à tous, afin que tous lui en fassent, ou que nul du du moins ne lui soit contraire. Non content de n'être pas sincère, il ne souffre pas que personne le soit : la vérité blesse son oreille ; il est froid et indifférent sur les observations que l'on fait sur la cour et sur le courtisan ; et, parce qu'il les a entendues, il s'en croit complice et responsable.

Tyran de la société et martyr de son ambition, il a une triste circonspection dans sa conduite et dans ses discours, une raffinerie innocente, mais froide et contrainte, un ris forcé, des caresses contrefaites, une conversation interrompue, et des distractions fréquentes ; il a une profusion, le dirai-je ? des torrents de louanges pour ce qu'a fait ou ce qu'a dit un homme placé, et qui est en faveur, et pour tout autre une sécheresse de pulmonique : il a des formules de compliment pour l'entrée et la sortie, à l'égard de ceux qu'il visite ou dont il est visité, et il n'y a personne de ceux qui se payent de mines et de façons de parler qui ne sorte d'avec lui fort satisfait. Il vise également à se faire des patrons et des créatures ; il est médiateur, confident, entremetteur ; il veut gouverner, il a une ferveur de novice pour toutes les petites pratiques de cour : il sait où il faut se placer pour être vu ; il sait vous embrasser, prendre part à votre joie, vous faire coup sur coup des questions empressées sur votre santé, sur vos affaires, et, pendant que vous lui répondez, il perd le fil de sa curiosité, vous interrompt, entame un autre sujet, ou, s'il survient quelqu'un à qui il doit un discours tout différent, il sait, en achevant de vous congratuler, lui faire un compliment de condoléance ; il pleure d'un œil, et il rit de l'autre. Se formant quelquefois sur les ministres ou sur le favori, il parle en public de choses frivoles, du vent, de la gelée ; il se tait au contraire et fait le mystérieux sur ce qu'il sait de plus important, et plus volontiers encore sur ce qu'il ne sait point.

(LA BRUYÈRE.)

La fortune n'est cruelle que lorsqu'elle nous ôte ce qu'elle nous a donné.

(MARMONTEL.)

## L'Institut de France

A L'OCCASION DU CENTENAIRE

O France ! ils ont, ceux-là, pour mission première  
D'allier, confondus dans la même lumière,  
Les noms les plus fameux, les plus saints, les plus chers.  
Leur compagnie illustre a la garde sacrée,  
De tes gloires qui sont tes droits à la durée,  
Tes titres au respect, plus grands que tes revers.

Ils sont gardiens aussi de ta langue immortelle ;  
Ils en ont la prudente et flexible tutelle.  
Ton passé d'âge en âge y ferment et mûrit ;  
Mais ils ne souffrent pas que le caprice altere  
Ce dépôt qui détient la verve héréditaire  
Où la vertu des mots fait scintiller l'esprit.

Cette langue est loyale et l'univers l'honore :  
Sans rivale naguère, elle illumine encore  
Les débats solennels entre les nations.  
Son cristal transparent fait les pactes honnêtes :  
Elle a du jour vainqueur propagé les conquêtes :  
Tout penser qu'on y verse est vêtu de rayons !

C'est ainsi que toute œuvre excellentement humaine,  
Par où l'âme décore ou grandit son domaine,  
Toute œuvre auguste, ayant sur l'avenir des droits,  
Trouve, en ces créateurs, des maîtres et des juges,  
Chez eux contre l'oubli le meilleur des refuges,  
Une cité sans roi, qui s'ouvre aux fils des rois !....

Pourtant ils ont, Français, la patrie à défendre.  
Ils l'aiment, eux aussi, d'un amour mâle et tendre :  
S'ils ont dû poser l'arme en prenant le flambeau,  
Remettez aux jeunes bras l'honneur de sa frontière,  
Ils réclament le droit de déployer entière  
L'aile de son génie autour de son drapeau.

Ce libre et fier génie, ennemi des ténèbres,  
A pour symbole cher les trois couleurs célèbres,  
Dont l'histoire a scellé l'union pour jamais,  
Surtout les deux couleurs voisines de la hampe,  
Où l'aspiration s'épure et se retrempe,  
Les sublimes couleurs du ciel et de la paix !

SULLY PRUDHOMME.

## PENSÉES

Ce n'est jamais que par le sentiment qu'on arrive à l'unanimité d'opinion parmi les hommes. (Mme de STAËL.)

...Persévérer dans une affliction obstinée, c'est le moyen d'une opiniâtreté impie, d'un chagrin qui ne sied pas à l'homme ; c'est le signe d'une volonté trop rebelle aux décrets du ciel, d'un cœur sans défense et sans force, d'une âme sans patience, d'un jugement borné et sans expérience de la vie.

(SHAKESPEARE.)

# L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS  
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, FEVRIER 1896

## AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élu de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers, doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et *celle du mois courant*. (Art. 196).

## NOTES EDITORIALES

N'oubliez pas la promesse que vous avez faite de présenter un nouveau membre à votre cercle au commencement de cette année.

\* \*

Un ouvrier quelque honnête, laborieux et économe qu'il soit, peut-il garantir l'avenir? Les sociétés de bienfaisance ne sont-elles pas la meilleure garantie de protection pour sa famille aux jours de l'adversité?

\* \*

Les cercles et les secrétaires financiers sont priés de ne pas perdre de vue que les rapports mensuels doivent nous être adressés avant le dix de chaque mois.

\* \*

Par décision du Bureau Exécutif nous publierons dans la revue, pour l'information des membres intéressés, les noms des cercles qui auront négligé de nous adresser leurs rapports mensuels avant la fin du mois et qui se trouveront, par le fait, frappés de suspension.

\* \*

Elle est très satisfaisante, la situation de la caisse de dotation. Il nous suffit pour en fournir la preuve d'indiquer l'état de son capital accumulé aux dates suivantes :

Au premier mai 1893 . . .	\$ 000 00
Au " janvier 1894 . . .	3,403 30
Au " " 1895 . . .	18,057 65
Au " " 1896 . . .	39,224 10

Et cela après avoir payé aux bénéficiaires de nos membres décédés les sommes ci-après :

En 1894 . . . . .	\$2,000 00
En 1895 . . . . .	9,900 00

\* \*

Les cercles Dorval et Jacques-Cartier ont lieu d'être satisfaits du succès qui a couronné le banquet qu'ils ont donné à Lachine, le 6 de ce mois. L'organisation était parfaite et l'assistance nombreuse et choisie. Ces cercles ont eu une heureuse idée en célébrant par des agapes fraternelles les progrès de l'Alliance Nationale et nous les félicitons cordialement d'avoir si bien organisé cette fête de famille. Nous nous voyons obligé, bien à regret, de remettre au prochain numéro la publication du compte-rendu de ce banquet.

## NOUVELLE LEGISLATION

Nous publions ci-dessous le texte de la loi adoptée par la Législature de cette province, à sa dernière session, réglementant l'existence des sociétés de bienfaisances étrangères et limitant les responsabilités de toutes les sociétés de ce genre vis-à-vis leurs malades. L'espace nous fait défaut aujourd'hui pour nous permettre d'en faire l'appréciation. Nous reviendrons dans un prochain numéro sur ce sujet qui est de haute importance pour la mutualité.

Voici le texte de la loi en question que nous reproduisons du *Prix Courant* :

1. La section et les articles suivants sont ajoutés après l'article 5375 des Statuts reformés :

“XVIIIa.—Des associations de bienfaisance et de secours mutuels et des compagnies d'assurance mutuelle.

“5375a. Nulle association étrangère de bienfaisance ou de secours mutuels ou toute compagnie d'assurance mutuelle, qui n'est pas déjà obligée par les lois du Canada de faire un dépôt entre les mains du gouvernement fédéral ou qui ne tombe pas sous le coup des articles 5264 à 5375, inclusivement, de ces Statuts refondus, n'est admise à faire des opérations dans la province, à moins qu'elle n'ait obtenu une autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil.

“5375b. Cette autorisation est donnée sur requête si l'association ou compagnie :

1. Publie un avis préalable de sa demande pendant un mois dans la “Gazette Officielle de Québec” et dans un journal publié dans la langue française et un journal publié dans la langue anglaise dans la localité dans laquelle le principal bureau d'affaires sera établi ;

2. Dépose au bureau du secrétaire de la province une copie de sa charte, de ses articles d'association ou d'un acte constitutif, certifié par l'officier qui a la garde de l'original ;

3. Etablit qu'elle est constituée de manière à remplir les obligations qu'elle peut contracter ;

4. Dépose au bureau du secrétaire provincial une procuration constituant un agent principal dans la province aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle, et déclarant où sera établi le bureau principal de l'association ou de la compagnie.

“5375c. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, suivant les circonstances, avant d'accorder l'autorisation demandée, exiger que l'association ou compagnie dépose entre les mains du trésorier de cette province telle somme d'argent qu'il juge nécessaire pour garantir l'exécution des engagements pris dans cette province, laquelle peut être augmentée ou diminuée par le lieutenant-gouverneur en conseil de temps à autre, selon les circonstances.

Ce dépôt porte intérêt à trois pour cent par an en faveur de l'association ou compagnie.

“5375d. Avis que cette autorisation a été accordée doit être publié par le secrétaire de la Province dans la “Gazette Officielle de Québec,” suivant la formule de la cédule A (1) de la présente loi ; et, à compter de la publication de cet avis et du dépôt, au greffe de la cour supérieure du district où sera situé le bureau principal de l'association ou compagnie, d'une copie de la “Gazette Officielle de Québec” contenant cet avis, l'association ou compagnie peut se livrer à des opérations.

Sur réception de telle copie de la “Gazette Officielle de Québec,” le protonotaire doit transcrire l'avis dans un registre tenu à cet effet.

“5375e. Chaque fois qu'une telle association ou compagnie change son agent principal ou la location de son principal bureau d'affaires, elle doit trans-

#### (1) CÉDULE A.

Formule mentionnée dans l'article 5375d.

“L'association (ou compagnie, nom) a été autorisée à faire des opérations dans la Province de Québec.

La principale place d'affaires dans la province est à (nom de la ville, etc.)

Son agent principal, aux fins de recevoir les significations dans les actions ou procédures exercées contre elle, est (nom et résidence de l'agent.—Date).

Secrétaire de la province.”

mettre au secrétaire de la province une copie de la nouvelle procuration s'y rapportant et avis en doit être donné dans la “Gazette Officielle de Québec.”

Dépôt de cette gazette et transcription de l'avis doivent être faits en la manière prescrite par l'article précédent.

“5375f. Toute personne faisant des opérations pour une association ou compagnie visée par l'article 5375a, qui n'a pas accompli les formalités requises avant qu'elle puisse faire des opérations dans la province ou qui ne s'est pas conformée aux dispositions de l'article 5375e, est passible pour chaque infraction d'une amende n'excédant pas cent piastres, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

“5375g. Les poursuites en vertu de la présente section sont régies par les dispositions de la partie LVIII du Code criminel, 1892.”

2. La section et les articles suivants sont ajoutés après l'article 5376 des dits Statuts refondus.

“Section XIX.—Des paiements des bénéfices ou secours par les associations de bienfaisance et de secours mutuels.

“5376a. Dans les associations de bienfaisance et de secours mutuels constituées soit en vertu des articles 3096 à 3104, soit par charte spéciale, ou faisant des opérations après une autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, ainsi qu'il est prescrit dans l'article 5375a, les bénéfices ou secours payés aux membres malades ne doivent point dépasser le montant à être prélevé pour cet objet, après déduction des frais d'administration imputables à ce chef.

5376b. Les membres du comité de régie ou du bureau de direction de l'association sont responsables conjointement et solidairement de tous paiements faits en contravention avec l'article précédent, et peuvent être condamnés à rembourser à l'association les sommes ainsi payées, sur poursuite intentée par un membre quelconque de l'association.”

3. L'article 5390 des dits Statuts refondus est amendé en insérant après le mot “refondus” dans la troisième ligne, les mots : “ou en vertu d'une charte spéciale.” (2)

4. Les articles 5391 et 5392 des dits Statuts refondus sont abrogés.

5. La présente loi et les lois qu'elle amende s'appliquent tant aux associations et com-

(2) L'article 5390 des Statuts refondus ainsi amendé se lit comme suit :

5390. Toutes les associations charitables de prévoyance et de prévoyance mutuelle, formées en vertu du chapitre premier, du titre huitième des présents statuts refondus ou en vertu d'une charte spéciale et toutes les compagnies sur la vie, qui n'ont pas l'autorisation en vertu des statuts de la Puissance et qui transigent des affaires dans la province de Québec, sont sujettes à l'inspection que doit faire l'inspecteur d'assurance, nommé en vertu des dispositions du paragraphe premier de la présente section, lesquelles s'appliquent aux dites associations et aux compagnies, en tant qu'elles leur sont applicables, aussi complètement que si elles étaient spécialement mentionnées dans le présent paragraphe. 46 V., ch. 19, s. 1.

pagnies faisant actuellement des opérations qu'à celles qui en feront à l'avenir.

2. Un délai de six mois, à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, est accordé aux associations ou compagnies visées par la section 5375a pour se conformer aux dispositions de la présente loi.

6. Cette loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

## Maires, Echevins et Conseillers

Nous avons le plaisir d'enregistrer encore aujourd'hui les noms de plusieurs de nos confrères que la confiance de nos concitoyens a élevé aux honneurs civiques. L'Alliance Nationale s'honore de leurs succès et nous les prions d'accepter nos félicitations les plus sincères.

Ces confrères sont :

J. R. Savignac, membre du Bureau Exécutif, réélu échevin de la Cité de Montréal.

P. Charpentier, membre du Cercle Bourget 79, élu échevin de la Cité de Montréal.

Hector Chauvin, réélu maire, et Z. Fournier, réélu conseiller du village de Monte Bello.

H. Renaud, réélu maire de la paroisse de Monte Bello.

T. Bonhomme, réélu maire de Papineauville.

## A travers les Cercles

### RÉSOLUTIONS DE CONDOLÉANCES

Le CERCLE DORVAL No 4 a adopté les résolutions suivantes déposées par MM. T. E. Leclaire, J. B. Lefebvre, Charles C. Décary et A. St-Onge.

"Que les membres du Cercle Dorval ont appris avec regret la mort de Mme Angélique Monette, épouse bien aimée de M. Benjamin Décary, sr, et mère de notre digne substitut, M. R. Décary, de notre estimé président, M. B. Décary, jr, et de notre dévoué secrétaire-financier, M. Gervais Décary, et qu'ils prient leurs confrères plus haut mentionnés ainsi que leurs familles d'agréer leurs plus sincères sympathies.

Que copies de résolutions soient adressées à la revue L'ALLIANCE NATIONALE et à la famille éplorée."

#### CERCLE MONT-ROYAL No 4.

Ce Cercle a perdu, dans la personne de son auditeur, M. Joseph Brunet, l'un de ses membres les plus dévoués et les mieux renseignés. La mort, en le frappant et en plongeant sa jeune famille dans le deuil, a aussi atteint l'Alliance Nationale qui avait appris à connaître la valeur de ses services. C'est donc à plus d'un titre que le Cercle Mont-Royal a été bien inspiré en adoptant la résolution suivante proposée par M. T. Cypriot, médecin en chef, et N. Ladouceur, Introd. Gén.

"Que le Cercle a appris avec un vif regret la mort prématurée de leur estimé confrère M. Joseph Brunet, et que les membres prient sa famille de bien vouloir agréer leurs sincères sympathies, et de recevoir leurs vives condoléances pour la perte qu'elle vient de faire.

## ELECTIONS D'OFFICIERS.

(Suite.)

#### CERCLE BEAUHARNOIS, No 3.

Prés., A. Doutre, (réélu) ; Vice-Prés., J. B. Primeau ; Sec.-Arch., P. Parent ; Sec.-Fin., A. Leduc, (réélu) ; Trés., L. C. Tassé, (réélu) ; Méd.-Ex., A. F. Coté, (réélu) ; Com., Oscar Montpetit ; Int., Em. Venne.

Suggéré comme S. P. G., Jos. Deslauriers, présent titulaire.

#### CERCLE SACRÉ-CŒUR, No 6.—Montréal.

Prés., M. Perras, (réélu) ; Vice-Prés., T. G. Rousset ; Sec.-Arch., A. Jolicœur, (réélu) ; Sec.-Fin., E. Bouthillier, (réélu) ; Trés., N. Dupont, (réélu) ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, (réélu) ; Comm., D. Trudeau ; Int., A. Bail.

#### CERCLE STE-GENEVIÈVE, No 9.

Chaplain, Rév. J. B. Bourget ; Prés., J.-B. Meloche, jr ; Vice-Prés., Nap. Boileau ; Sec.-Fin., T. St-Pierre ; Sec.-Arch., Z. St-Pierre ; Méd.-Exm., D. Ladouceur ; Trés., Ryd. J. Mallette ; Comm., A. Legault ; Int., D. Vachon.

Suggéré comme S. P. G., Rév. J. Malette.

#### CERCLE ST-ANDRÉ, No 14.—Acton Vale.

Prés., N. H. Dubois ; Vice-Prés., V. Lapointe ; Sec.-Arch., J. M. Bordua ; Sec.-Fin., W. H. Campbell ; Trés., E. St-Amour ; Méd.-Ex., F. H. Daigneault ; Comm., Louis Lajoie ; Int., Jos. Coté.

Suggéré comme S. P. G., J. E. Marcile, présent titulaire.

Délégué, — J. N. E. Gélina.

#### CERCLE STE-ELIZABETH, No 19.

Prés., J. A. Gadoury ; Vice-Prés., M. Champagne ; Sec.-Arch., Eug. Lavallée ; Sec.-Fin., J. N. E. Gélina ; Trés., P. L. Gadoury ; Méd.-Exam., J. A. Magnan ; Com., D. St-Georges ; Int., J. St-Georges.

Suggéré comme S. P. G., R. H. Beaulieu, présent titulaire.

#### CERCLE NOTRE-DAME DE LA GARDE, No 24.

Prés., Ant. Lalonde ; Vice-Prés., E. St-Maurice ; Sec.-Arch., H. Pilon ; Sec.-Fin., J. Daoust ; Trés., Eust. Pélodeau ; Méd.-Exam., L. N. F. Cypriot ; Com., Eus. Bourbonnais ; Int., J. B. Robillard.

Suggéré comme S. P. G., Rév. G. M. Duhamel, présent titulaire.

#### CERCLE LAROCQUE, No 25.—Sherbrooke.

Prés., Rév. J. A. Lefebvre ; Vice-Prés., J. N. Thibodeau ; Sec.-Arch., E. Charretier ; Sec.-Fin., T. Bélanger ; Trés., P. Boucher ; Méd.-Exam., P. Pelletier ; Com., Nap. Demers ; Int., M. Marcotte.

Suggéré comme S. P. G., C. H. Langlois, présent titulaire.

#### CERCLE MASCOUCHE, No 30.

Prés., J. I. Brien ; Vice-Prés., O. Crépeau ; Sec.-Arch., J. P. Lamarche ; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt ; Trés., J. U. Crépeau ; Méd.-Ex., J. O. Poitras ; Com., Jos. Allard ; Int., N. Dugas.

Suggéré comme S. P. G., L. E. Lamarche, présent titulaire.

#### CERCLE ST-IGNACE, No 33.

Prés., Denis Martin ; Vice-Prés., L. Fortin ; Sec.-

Arch., J. A. Major; Sec.-Fin., A. Dauth; Trés., A. Dumesnil; Méd.-Ex., H. Dauth; Comm., P. Sauvé; Int., A. Paquin.

Suggéré comme S. P. G., Nap. St-Amour, présent titulaire.

**CERCLE ST-PAUL, No 36.**

Prés., J. Godin; Vice-Prés., A. B. Baron; Sec.-Arch., A. Demers; Sec.-Fin., M. Jodoin; Trés., Elz. Fortin; Méd.-Ex., H. Roy; Com., F. St-Germain; Int., M. Bergevin.

Suggéré comme S. P. G., E. Desparois.

**CERCLE MASKINONGÉ, No 39.**

Prés., L. G. A. Saucier; Vice-Prés., D. Plante; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Magnan; Trés., A. Lamy; Méd.-Ex., L. T. Caron; Com., G. Lafrenière; Int., Ed. Fréchette.

Suggéré comme S. P. G., L. T. Caron, M. D., présent titulaire.

**CERCLE PAPINEAUVILLE, No 40.**

Prés., L. N. Desjardins; Vice-Prés., H.-A. Béglise; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Trés., F. Marineau; Méd.-Exam., E. McKay; Com., F. Malette; Int., E. Cayer.

**CERCLE ST-MICHEL, No 43.**

Prés., Liboire Constant; Vice-Prés., A. Ranger; Sec.-Arch., I. Gélinas; Sec.-Fin., T. Larivé; Méd.-Ex., U. A. Desrosiers; Trés., C. B. Brossard; Com., M. Ranger; Int., J. Martel.

Suggéré comme S. P. G., Paul Denis, présent titulaire.

**CERCLE ST-GUILLEAUME, No 50.**

Prés., J. B. Archambault, M. D.; Vice-Prés., Nap. L'Heureux; Sec.-Arch., Z. Beaugard; Sec.-Fin., A. J. Allaire; Trés., L. D. Frigault; Méd.-Exam., J. B. Archambault; Com., A. Millette; Int., J. Provençal.

Auditeurs, J. B. Archambault et O. Martin.

**CERCLE JEANNE D'ARC, No 53.**

Prés., J. H. Hamelin; Vice-Prés., L. Courtois; Sec.-Arch., J. N. Duhamel; Sec.-Fin., A. Bergeron; Trés., J. E. A. Dépatie; Méd.-Exam., C. A. Daigle; Com., C. Z. Lanctot; Int., Tel. Dépatie.

Suggéré comme S. G. P., E. Sauvageau.

Délégués. MM. V. Martineau et C. A. Daigle, M. D.

## PARTIE OFFICIELLE

### ETAT FINANCIER

*Au 31 Décembre 1895*

#### CAISSE DE DOTATION

##### RECETTES

Balance au 30 Novembre 1895. \$36,770.75

Produit des Contributions en

Décembre 1895..... 3,184.56

Intérêts ..... 507.70

\$40,463.01

#### DÉBOURSÉS

Par bénéficiaire de feu Alexandre St-Denis ..... \$ 1000.00

Par Caisse Générale, 5 % ..... 159.22

Par Remboursement de contributions ..... 9.68

Balance au 31 décembre 1895.. 39,294.10

\$40,463.01

#### RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés..... \$39,294.10

Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés..... 368.36

\$39,662.46

#### PLACEMENTS DES FONDS.

La Fabrique de St-Michel de Vaudreuil..... 6,000.00

La Municipalité Scolaire de la Cité de Ste-Cunégonde..... 10,000.00

La Banque Jacques-Cartier (1). 23,355.79

Chèques, mandats et espèces en mains ..... 370.13

39,725.92

Cercles.—Excédant des surplus sur les déficits de remises effectuées..... 63.46

39,662.46

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,  
*Sec.-Gén.*

Montréal, 1er Janvier 1891.

### Nouveaux Cereles

#### CERCLE ST-RAYMOND No 96.

Insitué à St-Raymond, comté de Portneuf, le 5 février 1896.

Officiers élus :

MM. C. Plamondon (ex-maire), prés.; P. Moisan, vice-prés.; O. Piché, sec.-arch.; E. A. Panet, sec.-fin.; N. Piché, trés.; A. E. Hébert, méd.-exam.; Nap. Moisan, Commissaire; C. Plamondon, introducteur.

Suggéré comme S. P. G. — E. P. Plamondon.

(1) Cette somme comprend celle de \$12,000, versée au commencement de janvier à l'Union St-Joseph de Montréal, à titre de prêt hypothécaire représentant moins de la moitié de la valeur de la propriété non grevée donnée en garantie.

## CERCLE BEAUFORT No 97.

MM. J. O. Hardy, prés.; J. N. Marcoux, N. P., vice-prés.; L. Thérien, sec.-arch.; E. C. Giroux, sec.-fin.; E. Giroux, trés.; C. S. Roy, méd.-exam.; P. Langlois, commissaire; F. Parent, introducteur. Suggéré comme S. P. G. — J. E. Bédard, C. R.

## NOMINATIONS

## SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses substituts les confrères dont les noms suivent:

MM. H. Boucher, auprès du Cercle St-Paul No 36; Eug. Sauvageau, auprès du Cercle Jeanne-d'Arc No 53; C. S. Tassé, auprès du Cercle St-Laurent No 83; E. P. Plamondon, auprès du Cercle St-Raymond No 96; J. E. Bédard, C. R., auprès du Cercle Beauport No 97.

## MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en Chef a ratifié le choix des médecins ci-après dénommés comme médecins-examineurs de Cercles:

MM. A. E. Hébert, Cercles St-Raymond No 96; C. S. Roy, Cercle Beauport No 97.

## Cautionnements d'Officiers

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les secrétaires-financiers et les trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les Cercles aux dates suivantes:

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	Sec.	Approuvé par Cercles.
Pierre Gauthier.	Sec.-Fin.	Bourget.	11 9 jan.	96
A. Melançon.	Sec.-Fin.	Montcalm.	31 26	96
J. E. E. Marion	Trésorier	Montcalm.	31 26	96
J. A. Mignault.	Sec.-Fin.	St-Pierre.	8 28	96
P. Lamontagne.	Trésorier	St-Pierre.	8 28	96
L. A. Vanasse.	Trésorier	St-Joachim.	92 2	96
P. N. Archambault.	Sec.-Fin.	St-Jean.	78 29	96
A. Trudeau.	Sec.-Fin.	St-Laurent.	83 30	96
O. W. Légault.	Trésorier	St-Laurent.	83 30	96
A. Lessard.	Trésorier	St-Valier.	20 5 fév.	96
E. A. Panet.	Sec.-Fin.	St-Raymond.	96 5	96
N. Piche.	Trésorier	St-Raymond.	96 5	96
J. E. Delcourt.	Sec.-Fin.	Maisonneuve.	61 6	96
A. Laporte.	Trésorier	Maisonneuve.	61 6	96
E. C. Giroux.	Sec.-Fin.	Beauport.	97 7	96
X. E. Giroux.	Trésorier	Beauport.	97 7	96

## MORTALITÉ

No. 17. — Louis Bélec, 22 ans, admis dans le cercle St-Georges No 69, le 3 Septembre 1895, est décédé le 17 Janvier 1896, d'Émoptysie.

Bénéficiaire, Alvéria Lachapelle, sa femme, \$1,000.

## Cartes de cercles

## No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond; Prés., J. E. A. Martin, 331 Richmond; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles; Sec.-Fin., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quésnel; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vint.

## No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Monette, 127 Duvernay; Prés., Alex. Montriand, 345 Deileis; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quésnel; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vint.

## No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., J. Deslauriers; Prés., Alexis Doutre; Sec.-Arch., P. Parent; Sec.-Fin., André Leduc, jr; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

## No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Benj. Lefebvre; Prés., J. B. Lefebvre; Sec.-Arch. Rémi Décaré; Sec.-Fin., Gervais Décaré; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

## No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde; Prés., Raoul Tourangeau, 26 Annie, St-Henri; Sec.-Arch., J. N. Marcell, 1149 St-Jacques; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 359 St-Antoine; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e jeudis, Église Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

## No 6—SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., A. C. Diorme, 243 Lafontaine; Prés., M. Perras, 499 Dorchester; Sec.-Arch., A. Joliceur, 1088 Ontario; Sec.-Fin., E. Bouthiller, 268 St-André; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 442 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacre-Cœur.

## No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurat; prés., Ls. Michaud; sec.-arch., M. C. Bezner; sec.-fin., A. Lamarche; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

## No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation; prés., J. E. Clément, 363 Berri; Sec.-Arch., T. Bénard, 1062 St-André; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 243 Dorchester; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 265 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis.

## No 9—CERCLE STE-GENEVIEVE, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exm., D. Ladouceur. Réunions, 1er mercredi, à 7 heures p. m., salle J. B. Meloche.

## No 10—CERCLE ST CHARLES, Montréal

S. P. G., L. X. Dalorme, M. D., 347 Centre; Prés., O. Corbeil, 191 Centre; Sec.-Arch., N. Bellis, 12 Châteauguay; Sec.-Fin., Chs Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 308 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

## No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., H. Dorjon, Banque Jacques-Cartier; Prés., W. Blanchard, 136 Ste-Eudie; Sec.-Arch., J. E. Perras, 58 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

## No 14—CERCLE ST-ANDRÉ Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., J. E. Maréchal; Prés., N. H. Dubois; Sec.-Arch., J. M. Bordin; Sec.-Fin., W. H. Campbell; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

## No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co. Soulanges

Rvd. J. A. Lippé, S. P. G.; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumoulin; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 2e et 4e vendredis chez M. P. Doucet.

## No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

## No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., R. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Eug. Lavallée; sec.-fin., J. N. E. Gélinais; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

## No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. J. D. Beaudoin, chapelain, S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., F. Blouin, sr, 67 Boulevard Langelier; Sec.-Arch., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Sec.-Fin., Alph. Poulton, 285 St-Joseph; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

## No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., D. E. Fournier, 253 St-Joseph; prés., Jean Patoine, 250 St-Joseph; Sec.-arch., E. Clostier, 365 St-Jean; Sec.-Fin.,

J. Cloutier, 395 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard; Réunions, 1er et 3e jeudis à 8 heures p. m., Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois  
S. P. G. et S. E. F., J. F. Moller; prés., F. Cardinal; sec.-arch., Geo. Bériault; méd.-exam., J. B. Jasmin. Assemblées, dernier vendredi.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil  
S. P. G., Revd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke  
S. P. G., C. H. Langlois; prés., R. V. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-arch., E. Charretier; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

No 27—CERCLE STE-THERESE, Co Terrebonne  
S. P. G., Jean Roux; prés., J. A. Duquette; Sec.-arch., M. Leguerrier; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er dimanches, salle I. Mathieu, 330 hrs p.m.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin  
S. P. G., C. A. Descary, Bord à Plouffe; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., J. C. Descotes; méd.-exam., A. E. Lecavalier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11½ hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal  
S. P. G., Marc Trotter, 40 Revd. J. H. Garceau, 164 Desery; Sec.-Arch., C. Dignard, 129 Desery; Sec.-Fin., W. Desjardins, 211 Desery; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 168 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption  
Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche  
Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois.

No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm  
S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., J. E. E. Marion, N. P.; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après veilles à la salle publique.

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archabaska  
1er Prés. Hon., Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., F. E. Jumas; Prés., J. Baril; Sec.-arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Brossard. Réunions, dernier dimanche du mois, après veilles.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges  
S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield  
S. P. G., J. B. R. Laplante; prés., Zap. Buyer Sec.-arch., M. Châtel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 4e vendredis, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 35—CERCLE PLESSISVILLE, Somerset, Co Mégantic  
S. P. G. et Méd.-Exm., J. Z. Trigane; Prés., J. A. Savoie; Sec.-arch., J. A. Rousseau; Sec.-Fin., A. S. Bertrand. Réunions, dernier lundi du mois, 8 hrs. p. m., salle Doucet.

No 36—CERCLE ST PAUL, Co Hochelaga  
S. P. G., Ev. Desparois; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., A. Demers; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr. H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'Eglise.

No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères  
S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe; Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., L. E. Charron. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

No 38—CERCLE STE-JULIENNE, Co Montcalm  
S. P. G., Rév. A. Vinu; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec.-arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enrôlement.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé  
S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., U. Lessard; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, 1er dimanche du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa  
S. P. G., Henri Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette  
S. P. G., Noël Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Duckarme; Sec.-Fin., Jos. Beausoleil. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal  
S. P. G., J. Lespérance, 280 Fullum; prés., J. R. Maillet, 22A

Fullum; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. A. Berthiaume, 88 Duferrier; méd.-exam., F. Lefois, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Frontenac, rue Notre-Dame.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal  
S. P. G., Jos. Contant, 1475 Notre-Dame; prés., Jos. Lambert, 357 Berri; sec.-arch., E. Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., G. Monette, 76 St-Jacques; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Châteauguay  
S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil  
S. P. G., J. H. Bastien; prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—ST-EPHREM, Co Bagot  
S. P. G., David Lemay; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., Henri Pilon; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.

No 50—ST-GUILLAUME, Co Yamaska  
S. P. G., M. Ovide Martin; prés., J. B. Archambault; sec.-arch., Z. Beauregard; sec.-fin., A. J. Allaire; méd.-exam., J. B. Archambault. Réunions, 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska  
S. P. G., L. A. Plante; prés., Ev. Roberge; Sec.-arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Ls. Veronneau, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal  
S. P. G., E. Sauvageon, 1337 Ste-Catherine; prés., J. H. Hamelin, 274 St-André; sec.-arch., J. N. Duhamel, 53 Visitation; sec.-fin., A. Bergeron, 4 Visitation; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, 178A Montcalm.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Châteauguay  
S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., T. Hébert; Sec.-arch., A. N. Beaudin; Sec.-Fin., A. T. Lefebvre; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Consil.

No 59—CERCLE ST-CUTHBERT, Co Berthier  
Prés. Hon. Revd. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire; Prés., U. Courchesne; Sec.-arch., P. Rondeau, N. P.; Sec.-Fin., L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Chs. Desrosiers. Réunions, 1er et 4e mercredis, bureau de M. P. Rondeau, N. P.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal  
S. P. G., P. O. Lasalle, 201a Montcalm; Prés., F. X. Roy, 97 St-Jacques; Sec.-arch., L. P. Fortin, 2072 Ste-Catherine; Sec.-Fin., J. E. Delcourt, 97 St-Jacques; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre, 1119 Ontario. Réunions, les 2e et 4e vendredis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa  
S. P. G., D. Simon; prés., P. Th. Desjardins; Sec.-arch., Hor. Pitre; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Charron, coin-croisement Pont et Charles.

No 65—ST-FRANCOIS-XAVIER, l'Epiphanie, Co l'Assomption  
S. P. G. et sec.-fin., Téléphore Mercier; prés., J. Os. Lamarche; sec.-arch., Geo. Pelletier; méd.-exam., I. Ethier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. J. Riopel, trésorier.

No 66—LAPRAIRIE, Co Laprairie  
S. P. G., Rvd. J. A. Larose; prés., J. B. J. Brassard, M. D.; sec.-arch., J. Bte Hébert; sec.-fin., A. F. Grondin; méd.-exam., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe  
S. P. G., J. A. Letellier; prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-arch., P. H. Sauvé; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L. V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve  
S. P. G., M. Aug. Charest; prés., J. D. Martineau; sec.-arch., H. A. Gendron; sec.-fin., Révd. G. M. LePaillier; méd.-exam., P. Lussier.

No 73—CERCLE CHARLEMAGNE, Mile-End.  
S. P. G., Ch. Beaubien, Outremont; prés., R. Auzias Turenne, "Fleur de Lys, Outremont"; sec.-arch., Bte G. des Etangs, 250 St-Laurent, Montréal; sec.-fin., J. B. Fyfe, 9 St-Louis, Mile-End; méd.-exam., A. Dagenais, 1410 St-Denis, Montréal. Réunions, 1er vendredi de chaque mois, salle Municipale du Mile-End.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal  
S. P. G., T. Trudeau, 73 Visitation; prés., L. G. Lopoite, 47 Craig; sec.-arch., J. A. Tishale, 126 Visitation; sec.-fin., P. Gauthier, 71 Champlain; méd.-exam., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Gareau, rue Maisonneuve, à 8 h. p.m.